



République Démocratique du Congo

Ministère de l'Agriculture et sécurité alimentaire



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE

PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN VALEUR DURABLE DES ZONES DE SAVANES ET DE FORETS DEGRADEES « PSFD »

SELECTION DES PROJETS D' ACTIONS DE RECHERCHE - DEVELOPPEMENT EN AGRICULTURE

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

N° Avis : AMI N°010/PSFD/SG/AGRI/GAP/2025
Financement : Partenaires (CAFI/FONAREDD & AFD)
Date de publication : 08 janvier 2025
Date de clôture : 14 février 2025
Informations et dépôt : psfdrdc@gmail.com

1. CONTEXTE

Le *Ministère de l'Agriculture* a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'"AFD"), sur délégation de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) via le Fonds National REDD (FONAREDD). Une unité de gestion du Programme a été constituée composée du Ministère de l'agriculture (Maitre d'ouvrage) et du consortium (FRMI, AMAR, ACODED et la Fondation Hans Seidel) comme Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

L'objectif général du Programme est de « contribuer, par une offre de services améliorée, à l'appropriation par les exploitations et les PME agricoles, de pratiques durables de mise en valeur des terres de savanes et de forêts dégradées, afin de consolider les économies locales, maintenir les paysages forestiers et atténuer la pression sur la ressource forestière ».

L'enjeu principal de ce Programme, qui se déroule dans deux zones agroécologiques différentes (savanes et forestières) dans les provinces du Kwilu et Tshopo, est de soutenir la transition d'une agriculture minière vers une agriculture performante et responsable, en valorisant des projets d'innovations, viables techniquement et économiquement, capables d'être réalisables en deux années.

Cette unité de gestion a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer la sélection de projets des projets d'actions de recherche - développement menées en situations réelles de plantations agroforestières/agroécologies au titre du *Programme d'Appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et forêts dégradées (PSFD)*.

Une première manifestation d'intérêt a été faite en 2023 qui a conclu a la sélection de six projets sur dix prévus dans le document de projet.

2. OBJECTIF DE L'AMI

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de sélectionner les quatre projets d'innovation de cofinancement soumis par des institutions de recherche/université publics ou privés, des exploitations et PME agricoles associées à des opérateurs économiques, des OPA, des acteurs de la chaîne de valeur agricole alimentaire ou non alimentaire au titre du « **Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées** » dans les deux provinces de la Tshopo et du Kwilu.

3. DESCRIPTION DU PROGRAMME

En complément du dispositif principal du programme constitué par un appui sous forme de subvention à des alliances productives, **un fonds d'innovation est mis à disposition pour répondre à dix projets innovants agricoles** présentés par des opérateurs économiques associés à des exploitations et PME agricoles et, impérativement associés à une institution de recherche.

Ce fonds d'appui aux innovations sert à favoriser l'émergence de nouvelles pratiques agricoles durables en zones de savanes et de forêts dégradées.

4. PROFIL ET CRITERES DE SELECTION

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse à toutes les structures ou consortium d'acteurs mobilisant les exploitations et PME agricoles associées à des OPA, à des acteurs de la chaîne de valeur agricole alimentaire ou non alimentaire et impérativement des organismes de recherche publics ou privés, les institutions de recherche/Universités.

De manière exhaustive sont éligibles à cet Appel à Manifestation d'Intention :

- Les structures de droit congolais et/ou internationales ayant une autorisation d'intervention en RDC ;
- Les structures justifiant d'une implantation physique dans l'une des zones du projet soit dans la province du Kwilu ou de la Tshopo ;
- Les institutions de recherche et universités ;
- Les structures et/ou consortium dont le chef de file justifie d'au moins 3 ans d'existence légale à la date de dépôt de l'AMI.
- Et les acteurs individuels des chaînes des valeurs alimentaires

L'éligibilité et la sélection des projets seront analysées sur la base des critères ci-après :

- **Innovation** : le projet doit présenter un caractère novateur et/ou structurant dans son approche, dans ses modalités de mise en œuvre. Propriété intellectuelle (brevet, savoir-faire...) ;
- **Impact** : le projet a pour vocation d'être partagé, dupliqué ou adapté à des problématiques du monde agricole pour impacter de façon durable ce secteur ou répondre à un besoin industriel/socio-économique ;
- **Thématiques prioritaires** : les projets se présenteront sous forme d'actions de recherche/action/développement menées en situation réelle.

Plusieurs thématiques de recherche sont proposées, sans exclure celles qui pourraient émerger des candidatures à venir dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt :

- La culture du tournesol avec légumineuses (soja, niébé) en alternance comme une alternative à la culture du palmier sur des sols sablonneux de savanes ;
 - La culture du sorgho (aliment bétail et malt pour la bière) en zones de savanes ;
 - Analyse des méthodes traditionnelles de conservation des chenilles et améliorations ;
 - Essai de multiplication de nouvelles variétés d'arbres à chenilles en zones de savanes et forêts dégradées ;
 - Valorisation du Jatropha pour la production durable d'agrocarburants, la régénération des sols et le renforcement des chaînes de valeur locales ;
 - Essai de planting en non-labour pour plantation d'acacia, arbres à chenilles en zones de savanes et conduite en futaie irrégulière ;
 - Essai des techniques de compostage rapide ;
 - Valorisation de l'association des Cultures du Thé Lippia Multiflora (Bulukutu), Gingembre (tangawisi) et Soja en savanes pour son intégration dans le circuit socio-économique des producteurs ;
 - Promotion de la culture des champignons sous forêt artificielle d'ACACIA pour sa contribution à la restauration de la biodiversité dans le contexte du Kwilu ;
 - Valorisation de la culture d'igname dans les systèmes agroforestiers
- **Enjeux transversaux** : les projets doivent tenir compte également des enjeux suivants dans sa mise en œuvre et/ou dans leur approche : i) la prise en compte des enjeux de genre ii) Le renforcement des capacités des acteurs locaux iii) Le développement de solutions supports et de nouvelles technologies dans les secteurs de l'agriculture ;
 - **Efficacité** : le projet doit participer au renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'agriculture durable. Faisabilité eu égard aux moyens demandés/disponibles. Perspective de valorisation à moyen-terme (Licensing, création de start-up...) et potentiels retours économiques – intérêt sociétaux ;
 - **Efficience** : les projets doivent retenir que les coûts éligibles (dépenses liées à la recherche) : frais d'installation des dispositifs de recherche ;
 - **Expertise** : Le projet repose sur une expertise reconnue et une expérience avérée des organisations soumissionnaires. Niveau de maturité de l'innovation et une analyse des défis à l'origine du projet est claire et cohérente ;
 - **Respect de normes environnementales** : avoir un impact environnemental acceptable selon les standards de la REDD+ et du programme. Adoption de pratiques écoresponsables des parties prenantes, les actions d'anticipation et de préparation aux catastrophes, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte sur la biodiversité dans les actions entreprises. La promotion du droit international humanitaire (DIH).

Seront également encouragés les projets :

- Soutenant des dynamiques partenariales équilibrées, menés en partenariat avec des acteurs locaux et favorisant leur participation et leur autonomisation ;
- Favorisant la mutualisation des approches et la mise en commun de solutions innovantes, diversité des applications potentielles ;
- Faisant l'objet d'un co-financement par d'autres bailleurs.

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE SELECTION

Le dossier de sélection est composé de :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le candidat ou le représentant du groupement dont le modèle est fourni en annexe 1 ;

- L'AMI doit inclure une lettre d'intention signée par tous ses membres, de constituer en une association, un consortium qui regroupe un opérateur économique, des producteurs et une institution de recherche qui désignera le chef de file de cette association ;
- Une fiche de présentation du projet, dont le modèle en annexe 3, elle doit présenter le caractère innovant du projet (analyse du contexte, plus-value et caractère innovant, faisabilité technique, approche au bénéficiaire du secteur agricole et environnementale) ;
- Un budget prévisionnel par grandes rubriques de dépenses séparant le budget de subvention demandé et celui de co-financements obtenus ou en cours d'obtention) ;
- Tous les éléments attestant de la qualification juridique du soumissionnaire de projet (document d'identité, statuts notariés, formulaire ou arrêtés validant la personnalité juridique au moins de manière provisoire) annexe 2 ;
- Le protocole de recherche détaillé, annexe 3 ;
- Les informations démontrant la qualification et expériences pour mettre en place un projet d'innovation dans leurs zones d'implantation. A ce titre et de manière non exhaustive, ils justifieront d'abord de manière déclarative qu'ils possèdent des références de projets récents et similaires sur les trois dernières années, annexe 4 ;
- Preuve d'existence légale en RDC et/ou de capacité à intervenir en RDC ;
- Tous les éléments permettant d'établir la compétence comptable du candidat et appuyant la demande de subvention.

Les candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en consortium.

Les propositions présélectionnées seront notifiées par la Comité consultatif technique provincial qui procédera ensuite à un examen approfondi des projets et pourra solliciter des informations complémentaires. Au cours de cette phase, des modifications pourront être demandées, y compris afin d'adapter le montant du financement.

Les projets sélectionnés suivront ensuite le processus d'attribution et de contrôle de subvention du Comité Nationale de Sélection de projet. Le compte rendu des décisions du Comité National de Sélection est transmis à l'ensemble des soumissionnaires et publié par l'UGP-PSFD.

6. CONFLITS D'INTERET

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à « l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers » disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

7. DUREE DU CONTRAT

Cet AMI s'adresse à des projets d'une durée de **2 ans maximum** pour des montants moyens de financement par l'UGP-PSFD de **80 000 \$** assortie d'une évaluation technique et financière régulière par les agences locales d'exécution, les antennes locales et l'UGP-PSFD et qui, en cas d'insatisfaction avérée, entrainera l'arrêt du financement. **Une contribution financière de l'ordre de 20%** sera exigée aux demandeurs de ces subventions. Chaque projet avant le démarrage sera soumis à un screening d'études environnementales et sociales, qui validera la viabilité environnementale et sociale de ce projet d'innovation.

Les soumissionnaires de projets répondant aux critères d'éligibilité et retenus pour bénéficier de la subvention seront contactés par l'UGP-PSFD, après avis de non-objection du bailleur de fonds, l'AFD.

L'UGP-PSFD invite les candidats intéressés à présenter leur projet en vue de bénéficier des subventions.

Les expressions d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées par courrier à l'UGP-PSFD de Kinshasa (adresse ci-dessous) ou dans les antennes de Kikwit (adresse ci-dessous) pour les projets de la province du Kwilu ou de Kisangani (adresse ci-dessous) pour les projets de la province de la Tshopo ou par E-mail : psfdrdc@gmail.com

Au plus tard le 14/02/2025, rédiger à l'attention du Coordonnateur National du PSFD et porter expressément la mention « **Avis à Manifestation d'Intérêt n°010/PSFD/SG/AGRI/GAP/2025 : sélection des projets d'actions de recherche - développement menées en situations réelles de plantations agroforestières/agroécologies.** »

UGP PSFD Kinshasa
17 Avenue du 24 novembre,
Commune de la Gombe-
Kinshasa-Rdc
Bureau 108, immeuble Infinity
Center
A Kinshasa/Gombe

Antenne Tshopo
7ème Avenue N°8
Q/Plateau Boyoma
Commune de Makiso
A Kisangani/Tshopo

Antenne Kwilu
Avenue Lukoki n°72
Quartier
Plateaux/Lunia
Commune de
Lukolela
A Kikwit/Kwilu

Fait à Kinshasa, le 08 janvier 2025.

Willy MAKIADI MBUNZU

Coordonnateur National du PSFD



Un financement de



N°17, avenue Pierre Mulele, Infinty center, Bureau 28, Kinshasa/Gombe,
 Tél : +243999849004 -Email : psfdrdc@gmail.com

Annexe 1 : Lettre de manifestation d'intérêt

Au Coordonnateur National Principal du PSFD

E-mail : psfdrdc@gmail.com

17 Avenue du 24 novembre, commune de la Gombe-Kinshasa-Rdc

Bureau 108, immeuble Infinity Center

A Kinshasa/Gombe

Objet : réponse à l'Appel à Manifestation d'intérêt pour un projet d'innovation

L'AMI n°010/PSFD/SG/AGRI/GAP/2025.

Monsieur,

Nous nous référons à l'Appel à manifestation d'intention lancé par l'UGP-PSFD en date du 08 janvier 2025, concernant la sélection des projets d'actions de recherche - développement menées en situations réelles de plantations agroforestières/agroécologies à (mettre le nom de la province)

Par le présent courrier et dossier inclus, nous confirmons notre intention à proposer un projet d'innovation dans le cadre du programme d'appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et forêts dégradées si notre structure est éligible.

A cet effet, nous vous transmettons ci-joint les documents et informations ci-après énumérés requis et mentionnés dans la procédure d'identification.

Nom et prénom :

Signature

Annexe 2 : Fiche de présentation du candidat

NB : Si consortium merci de considérer de remplir la fiche par tous les membres du consortiums et préciser le chef de file

Informations générales sur l'organisation soumissionnaire	
Nom de l'organisation :	
Adresse physique :	
Type d'organisation :	
Numéro de téléphone de bureau :	
Nom du responsable de l'organisation :	
Nom de la personne de contact :	
Numéro de téléphone de la personne de contact :	
Email :	
Site Web (s'il y en a) :	
Informations relatives à l'enregistrement	
Date de création de l'organisation :.....	
Documents officiels :.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

Annexe 3 : Fiche de présentation du projet

La fiche devra regrouper ces informations (voir exemple ci-dessous)

Intitulé du projet	Valorisation de l'Association des Cultures du Thé (Bulukutu), Gingembre (tangawisi) et Soja pour son intégration dans le circuit socio-économique.
Résumé du projet	L'association des cultures de thé, gingembre et arachide constitue une opportunité précieuse pour améliorer la sécurité alimentaire, la rentabilité économique et le bien-être des communautés. En investissant dans une gestion durable et en favorisant la synergie entre ces cultures, on peut créer un système alimentaire robuste et résilient.
Objectif général	Améliorer la sécurité alimentaire, la rentabilité économique et le bien-être des communautés.
Objectifs spécifiques	Produire les trois cultures en association ; Transformer le thé, gingembre et Soja en leur donnant une valeur ajoutée ; Former les producteurs sur la valorisation de ces cultures Vulgariser les données et résultats de cette recherche ;
Secteur d'intervention principal	Développement de nouvelles filières commerciales
Durée	De 03/2025 à 03/2026 Nombre de mois : 24
Zones d'intervention (province, territoire, secteur/chefferie)	Kwilu/Bulungu
Nombre de bénéficiaires (directs et indirects)	700
Montant total du projet (si cofinancement, préciser les bailleurs/montants)	80 000 \$ dont 20 000 \$ de cofinancement
Financement sollicité à l'UGP-PSFD	60 000 \$
Partenaire (s) d'exécution	A Completer
Point de contact siège	A Completer

Annexe 4 : Recommandations pour la rédaction du protocole de recherche

1. Titre du projet de recherche
2. Contexte général justification de la problématique
3. Objectifs
4. Méthodologie protocole de recherche
5. Planning de mise en valeur. Investissements nécessaires à la mise en place (montant, fournisseurs)
6. Plan de financement : apport PSFD / apport innovation et de réalisation des investissements envisagés sur les deux années (sous forme de tableau de préférence) ; Moyens matériels et humains envisagés pour la mise en œuvre du projet
7. Encadrement technique : moyens matériels et humains envisagés pour la mise en œuvre du projet et organigramme.
8. Insertion de l'innovation dans le développement agricole, perspective de marché, commercialisation ; Plus-value des activités ;
9. Prise en compte des problématiques transversales dont le genre et l'impact environnemental. Mesures envisagées pour assurer un développement durable de l'activité.
10. Liens éventuels avec les autorités locales et, si pertinent, avec les autorités nationales (ministères sectoriels, instances de coordination) et les initiatives menées par celles-ci
11. Livrables
12. Références bibliographiques.

Annexe 4 : références expériences du candidat

N°	Période	Expérience Titre	Pays (province)	Sommaire des activités réalisées,	Montant (en dollars)	Renseignements sur contact pour références
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						